

Séance publique du 22 décembre 2003

Délibération n° 2003-1598

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2004 - budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2004 du budget annexe de l'assainissement, que je sou mets à l'approbation du Conseil a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 171 274 485 €. L'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte largement assurée des eaux usées et leur traitement pour des rejets non polluants dans le milieu aquatique en particulier dans le Rhône.

Budget primitif 2004 - budget annexe de l'assainissement - équilibre général - tableau n° 1

Libellé	Charges	Produits
exploitation :		
mouvements réels	50 361 789	82 830 500
mouvements d'ordre	35 956 348	3 487 637
intérêts courus	1 186 284	1 181 922
virement à la section d'investissement	15 500 000	
dotations aux amortissements	19 270 064	2 305 715
sous-total de l'exploitation	86 318 137	86 318 137
investissement :		
mouvements réels	82 650 633	49 000 000
investissement opérationnel	70 300 000	15 000 000
dépenses	70 300 000	
recettes de l'Agence de l'eau		15 000 000
mouvements financiers	12 181 308	34 000 000
programme d'emprunt		34 000 000
remboursement du capital	12 181 308	
dépenses imprévues et créances	169 325	
mouvements d'ordre	2 305 715	35 656 348
intérêts courus		1 186 284
virement de la section d'exploitation		15 500 000
dotations aux amortissements	2 305 715	19 270 064

sous-total de l'investissement	84 956 348	84 956 348
total général du budget	171 274 485	171 274 485

Le service de l'assainissement est assuré en régie directe par la Communauté urbaine, son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA, celle-ci fait l'objet d'une gestion hors budget par monsieur le trésorier principal, c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Le service rendu aux usagers pour la collecte et le traitement des eaux usées mobilisent des masses financières importantes afin de maintenir et de développer un réseau long de 2 500 kilomètres, 62 stations de relèvement et 8 stations d'épuration. L'activité est assurée par 576 agents avec plus de 170 véhicules techniques ou de transport.

SECTION D'EXPLOITATION

Le budget d'exploitation s'élève à 86,318 M€ en progression de près de 2 % en dépenses et en recettes. Les charges réelles de l'exploitation ont été contenues à un taux d'évolution de 1,43 % et les recettes augmentent de 1,33 %. L'effet de ciseaux est ainsi limité.

Les produits réels atteignent 82,83 M€, les charges réelles 50,362 M€, ce qui permet de dégager un autofinancement brut de 32,468 M€ en hausse de 1,2 %. Le virement à la section d'exploitation est de 15,5 M€, il était de 13,4 M€ en 2003.

Les produits (tableau n° 2)

La redevance d'assainissement, principal produit du service, est estimée à 50,830 M€ sur la base d'une évolution des volumes domestiques de 1 % et du tarif de la redevance porté de 0,67 € HT à 0,68 € HT par mètres cubes. Le tarif était inchangé depuis 1999. La mise en œuvre d'investissements majeurs tels que l'usine d'épuration à Pierre Bénite ou le développement de nouvelles infrastructures dans le cadre du développement des zones d'aménagement d'urbanisme ou économique justifie une légère évolution.

Le produit attendu de la redevance de raccordement à l'égout, lié aux constructions nouvelles, a été porté à 3 M€ (+ 3,45 %) sur la base des montants recouverts en 2003. Les recettes des branchements liées aux travaux sur réseaux neufs ou existants en investissement sont portées à 1,635 M€, celles reçues au titre des vidanges ont augmenté de 11 %.

La contribution du budget principal au traitement des eaux pluviales est calculée à 14,5 M€ hors taxes soit 15,298 M€ TTC en dépenses du budget principal par application des taux de 23 % sur la charge nette d'exploitation et de 34 % sur les charges de la dette et des amortissements.

La contre-valeur de la taxe perçue au profit des Voies navigables de France (0,95 M€) est balancée par le reversement en dépenses.

Les subventions d'exploitation versées par l'Agence de l'eau sont maintenues à 7,1 M€ en attendant la mise en service de l'usine de Pierre Bénite et l'amélioration des rejets attendue.

En mouvements réels, les produits estimés à 82,830 M€ progressent de 1,33 %, avec les mouvements d'ordre, ils seraient de 86,318 M€ en hausse de 1,98 % par rapport à 2003.

Budget primitif 2004 - budget annexe de l'assainissement - produits d'exploitation en € HT - tableau n° 2

Nature	BP 2003	BP 2004	Evolution %
atténuation de charges	1 940 456,00	1 722 500,00	- 11,23 %
remboursement des charges par l'Etat	235 558,00	0,00	- 100,00 %
reversement du personnel des eaux	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00 %
part des agents (tickets restaurant)	304 898,00	322 500,00	5,77 %

vente de produits	71 398 700,00	72 931 000,00	2,15 %
redevance d'assainissement	49 550 000,00	50 830 000,00	2,58 %
redevance pour raccordement à l'égoût	2 900 000,00	3 000 000,00	3,45 %
contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	14 714 700,00	14 500 000,00	- 1,46 %
produits des activités annexes	2 358 000,00	2 620 000,00	11,11 %
branchements	1 585 000,00	1 635 000,00	3,15 %
facturations de services	291 000,00	346 000,00	18,90 %
subventions d'exploitation (Agence de l'eau)	7 100 000,00	7 100 000,00	0,00 %
produits divers	950 000,00	950 000,00	0,00 %
produits exceptionnels	353 500,00	127 000,00	- 64,07 %
dont remboursement divers	322 000,00	96 000,00	- 70,19 %
dont cessions des éléments d'actif	31 500,00	31 000,00	- 1,59 %
total des mouvements réels	81 742 656,00	82 830 500,00	1,33 %
mouvements d'ordre	2 901 767,00	3 487 637,00	20,19 %
icne		1 181 922,00	
reprise sur amortissements	2 901 767,00	2 305 715,00	- 20,54 %
total général des produits	84 644 423,00	86 318 137,00	1,98 %

Les charges d'exploitation (tableau n° 3)

La rigueur est maintenue pour l'encadrement des charges. En termes réels, les charges, en faible progression (1,43 %), sont estimées à 50,361 M€ au lieu de 49,653 M€ en 2003. Les charges à caractère général sont prévues pour un montant supérieur de 1 M€ à celui de 2003 avec 22,190 M€ contre 21,116 M€. Les charges de personnel évoluent de 1,43 %. La charge financière s'allège de près de 5,27 %.

Les charges d'exploitation proprement dites (comptes 60, 61, 62) progressent de 5,1 et passent de 21,116 M€ à 22,190 M€. Elles enregistrent la forte progression des cotisations des assurances (+ 41,2 %). Les dépenses d'entretien dans les stations et bâtiments représentent plus de la moitié des charges d'exploitation directes avec 11,8 M€. Elles évoluent contractuellement pour la station d'épuration à Saint Fons.

En 2004, une prévision de 100 000 € est inscrite en vue de la préparation du futur budget annexe pour l'assainissement non collectif. 90 000 € seront destinés à l'observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu).

Les charges de personnel représentent 23,95 M€, en progression de 1,43 % par rapport à 2003, pour un effectif moyen à payer de 595 agents. Une partie de ces dépenses est remboursée par le budget annexe des eaux. En effet, certains agents de la direction de l'eau travaillent également pour le service de l'eau potable et leur rémunération doit être financée par le budget annexe correspondant.

Le remboursement au budget principal des charges de structure a été ramené à 1,2 M€, en raison des niveaux constatés en 2003.

La charge financière de la dette à long et court termes diminue de 5,27 % par effet conjugué de la gestion active, avec des remboursements anticipés opérés en 2003 qui conduisent à un encours de dette en diminution et de la baisse des taux d'intérêt.

La dotation aux amortissements passe de 20,126 M€ à 19,27 M€ en diminution de 4,25 %, l'intégration comptable des derniers réseaux achevés n'ayant pas encore été régularisée. L'inflexion des dépenses permet de dégager un autofinancement brut de 32,468 €, il était de 32,09 M€, l'an dernier. Le virement à la section d'investissement est porté à 15,5 M€ contre 13,4 M€ en 2004, soit une augmentation de 13,6 %. L'épargne nette après remboursement du capital de la dette ressort à 21,5 M€.

Budget primitif 2004 - budget annexe de l'assainissement - charges d'exploitation en € HT - tableau n° 3

Chapitre	BP 2003	BP 2004	Evolution
mouvements réels			
charges à caractère général :	21 115 826	22 190 401	5,09 %
achats et fournitures	3 005 950	3 052 650	1,55 %
services extérieurs	15 768 424	16 846 657	6,84 %
autres services extérieurs	1 346 052	1 332 540	- 1,00 %
autres impôts et taxes assimilées	36 900	49 554	34,29 %
autres impôts dont Voies navigables de France	958 500	909 000	- 5,16 %
charges de personnel et frais assimilés :	23 612 367	23 948 937	1,43 %
versement transport	205 731	201 621	- 2,00 %
cotisation au FNAL	191	80	- 58,12 %
effort de construction	305	305	0,00 %
centre de gestion et CNFPT	124 805	122 897	- 1,53 %
charges de personnel	23 281 335	23 624 034	1,47 %
autres charges de gestion courante	1 826 000	1 360 000	- 25,52 %
charges financières	2 526 404	2 393 167	- 5,27 %
charges exceptionnelles	498 645	378 629	- 24,07 %
dépenses imprévues	74 268	90 655	426,01 %
sous-total des mouvements réels	49 653 510	50 361 789	1,43 %
mouvements d'ordre	34 990 913	35 956 348	2,75 %
icne	1 464 851	1 186 284	- 19,02 %
dotations aux amortissements	20 126 062	19 270 064	- 4,25 %
virement à la section d'investissement	13 400 000	15 500 000	13,55 %
total général des charges	84 644 423	86 318 137	1,98 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le plan de mandat s'est donné comme objectif la protection de l'environnement par le meilleur traitement des effluents. Le programme des investissements est construit dans ce sens, en prenant en compte le développement des nouvelles zones aménagées et en respectant la capacité financière du budget sur la période 2002-2007. La gestion des projets en autorisations de programme a permis de calculer pour l'exercice 2004 un besoin de paiement pour des opérations de 55 M€ en charge nette. Au 31 octobre 2003, 235,911 M€ ont été affectés en autorisations de programme en dépenses et 86,631 M€ en recettes, pour la réalisation des opérations de la programmation pluriannuelle des investissements. Parmi celles-ci, on distingue la rénovation de l'usine d'épuration à Pierre Bénite, les réseaux pour le secteur de Lyon Confluence (4,45 M€) ou pour desservir le secteur de Meyzieu (4,49 M€).

Arrêtée au total à 84,956 M€, en dépenses et en recettes, la section d'investissement 2004 finance la charge nette de 55 M€ pour les dépenses opérationnelles, avec un autofinancement brut de 32,468 M€ et un recours à l'emprunt de 34 M€.

Les crédits de paiement

L'ensemble des crédits de paiement pour 2004 pourrait atteindre 70,3 M€ de dépenses financées et des recettes affectées à hauteur de 14,970 M€.

Ces crédits vont permettre le paiement des factures émises en 2004 pour les travaux réalisés dans les opérations lancées au fur et à mesure des décisions prises par l'assemblée.

Ils sont ventilés par nature de dépenses, à hauteur de 1,9 M€ au titre des études et logiciels, 7,38 M€ pour les acquisitions de matériels et 60,94 M€ pour le paiement des travaux. Des subventions de l'Agence de l'eau pourraient être encaissées en 2004 à hauteur de 12,52 M€, alors que 2,36 M€ d'aides devront être remboursés.

Les mouvements financiers

En dépenses, l'amortissement du capital de la dette pour 10,999 M€ permettra de réduire l'encours de la dette et libérera de la capacité d'emprunter. Le niveau d'emprunt, utile pour l'équilibre du budget 2004, pourrait s'élever à 34 M€. L'encours de la dette au 1er janvier 2004 devrait être de 97,505 M€.

Les amortissements, les provisions pour les intérêts courus non échus et le virement proviennent de la section de fonctionnement et s'élèvent à 35,96 M€.

Budget primitif 2004 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement - tableau n° 4

Nature	Dépenses	Recettes	Charge nette
mouvements réels	81 468 711	49 000 000	32 468 711
investissement opérationnel	70 270 000	14 970 000	55 300 000
subventions d'investissement	0	12 520 300	
emprunts et dettes assimilées		2 359 700	
immobilisations incorporelles	1 948 000		
immobilisations corporelles	7 377 000	20 000	
immobilisations en cours	60 945 000		
mouvements financiers	11 198 711	34 030 000	- 22 831 289
immobilisations en cours		30 000	
emprunts et dettes assimilées	10 999 386	34 000 000	
immobilisations financières	31 000		
dépenses imprévues	168 325		
mouvements d'ordre	3 487 637	35 956 348	- 32 468 711
emprunts et dettes assimilées	1 181 922	1 186 284	
amortissements des immobilisations	2 305 715	18 922 948	
charges à répartir		347 116	
virement de la section d'exploitation		15 500 000	
total général de la section	84 956 348	84 956 348	

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 92-3186 et 2002-0930, respectivement en date des 11 mai 1992 et 16 décembre 2002 et celles en date des 2 et 19 décembre 1996 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 août 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- dans le **DELIBERE**, il conviendrait de modifier les éléments suivants :

3° - Fixe : le premier paragraphe reste inchangé et devient le a) - .

- Ajouter : b)- le montant de la contre-valeur de la redevance Voies navigables de France à 0,0065 € HT par mètre cube au titre de la part eau potable et à 0,012 € HT par mètre cube au titre de la part assainissement.

5° - Attribue : à la fin de la deuxième phrase, il convient de lire 1 220 € pour 2004 au lieu de 1 220 € pour 2003.

- ajouter le septième alinéa suivant :

7° - Maintient le tarif de la redevance pour raccordement à l'égout, conformément à la délibération n° 92-3186 en date du 11 mai 1992, à 762 € en taux de base ; redevance exigible au terme d'un délai de douze mois à compter de la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir et facturée dans l'état d'informations connues des services communautaires au premier jour du onzième mois.

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve le budget primitif 2004 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 171 274 485 €.

3° - Fixe :

a) - à 14 500 000 € HT la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales, par application des taux suivants :

- 23 % de la charge nette d'exploitation,
- 34 % de la charge nette financière,
- 34 % de la charge nette des amortissements,

b) - le montant de la contre-valeur de la redevance voies navigables de France à 0,0065 € HT par mètre cube au titre de la part eau potable et à 0,012 € HT par mètre cube au titre de la part assainissement.

4° - Porte le tarif de la redevance d'assainissement de 0,67 € HT à 0,68 € HT par mètre cube d'eau potable facturée à compter du 1er janvier 2004.

5° - Attribue les subventions telles qu'elles figurent dans l'état annexé au budget. La subvention de base accordée par branchement subventionnable pour l'assainissement des voies privées est fixée à 1 220 € pour 2004, conformément à la délibération en date du 19 décembre 1996. La subvention applicable sera celle en vigueur à la date de présentation de la convention correspondante au conseil de Communauté.

6° - Confirme que, pendant l'année 2004, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étend immédiatement aux agents communautaires.

7° - Maintient le tarif de la redevance pour raccordement à l'égout, conformément à la délibération n° 92-3186 en date du 11 mai 1992, à 762 € en taux de base ; redevance exigible au terme d'un délai de douze mois à compter de la date de délivrance de l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir et facturée dans l'état d'informations connues des services communautaires au premier jour du onzième mois.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,